

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°11_BR_2021_CCDS

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE SIMPLIFIEE A SINNAMARY – LOT 1

Séance du 22 octobre 2021

Date de convocation : 12 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH,

Absent excusé ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°03_BR_2020_CCDS du 10 Décembre 2020, le bureau communautaire de la CCDS a attribué le marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 au groupement d'entreprises STRG/GETELEC.

L'avenant de transfert n°1 prend acte de la cession de fonds de commerce par le Titulaire CEGELEC GUYANE SAS à la société GETELEC Guyane SAS à compter de la date de notification de l'avenant n°1 du présent marché. Cet avenant n°1 n'a induit aucune incidence financière. Dès lors, le montant du marché s'élève à 786 150,12€ (Sept cent quatre-vingt-six mille cent cinquante euros et douze centimes).

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les travaux initialement prévus au marché défrichage et décapage pour la construction de deux déchèteries simplifiées de Sinnamary et Iracoubo n°201804TCCDSMAP passé avec la société SOLEIL BTP pour un montant de 52 633,10 € dont 13 920,00 € dédiés aux travaux de la déchèterie de Sinnamary. Ce dernier étant arrivé à échéance sans exécution des travaux relatifs à la déchèterie de Sinnamary.

Ces travaux portent sur l'intégration des prestations suivantes :

- Préparation du foncier – décapage – défrichage – mise en andain
- Installation panneau
- Pose et dépose de clôture de chantier

Ces travaux sont évalués à 9 960,00 € TTC.

Description	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Remise(%)	Total
FOURNITURE ET POSE CLOTURE EN TREILLIS SOUDE DE SECURITE	80,00	ml	45,00	0,00	3600,00 €
DEFRICHAGE ET MISE EN ENDAIN 1780 m2	1780,00	m²	2,00	0,00	3560,00 €
REPLIE DE LA CLOTURE	1,00	FORFAIT	800,00	0,00	800,00 €
FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU CHANTIER	1,00	Forfait	2000,00	0,00	2000,00 €
Total :					9960,00 €

De plus, il a été question de réévaluer les besoins initiaux notamment en ce qui concerne :

- Le séparateur d'hydrocarbure redimensionné aux besoins effectifs du projet suite à des incohérences observées lors de la phase VISA entre la DPGF et les prescriptions techniques
- La modification du dispositif d'assainissement non collectif pour une mise en cohérence avec les nouvelles orientations en matière de maîtrise de l'énergie (moins énergivore) et les retours d'expériences sur la déchèterie du lot 2 mise en service en mars 2021.

5.6	Fournitures et pose d'un déboureur/déshuileur	FT	-	78 410,00 €
6.4.b	Cuve de microstation 6 EH	FT	-	10 390,00 €
				88 800,00 €

Modifications techniques

.	Fourniture et pose d'une Ecoflo 5EH (sans clôture, avec pompe de relevage) et raccordement sur regard EP – Filtre à fragment de coco			18 071,53 €
.	Fourniture et pose d'un séparateur d'hydrocarbure (PRV sans BY PASS /TN = 215 L/s)			85 476,87 €
				103 548,40 €

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 24 708,40 €
- Montant TTC : 24 708,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,14 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 810 858,52 €
- Montant TTC : 810 858,52 €

Par conséquent, il vous est proposé de bien vouloir délibérer comme suit :

APPROUVER la passation de l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 pour un montant de 810 858,52 € TTC (*Huit cent dix mille huit cent cinquante-huit euros et cinquante-deux centimes*).

INSCRIRE les nouveaux crédits nécessaires à la dépense au budget 2021.

AUTORISER le Président à **SIGNER** l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 et toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 4 ;

Vu le Code de la commande publique, en particulier ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°03_BR_2020_CCDS du 10 Décembre 2020 relatif à l'attribution du marché de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1.

Vu la délibération n°10-BR-2021-CCDS du 22 octobre 2021 portant sur l'avenant de transfert n°1 relatif marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 21 octobre 2021 ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2013 la Communauté de Communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE D'APPROUVER la passation de l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 pour un montant de 810 858,52 € TTC (*Huit cent dix mille huit cent cinquante-huit euros et cinquante-deux centimes*).

ARTICLE 2 : DECIDE D'INSCRIRE les nouveaux crédits nécessaires à la dépense au budget 2021.

ARTICLE : DECIDE D'AUTORISER le Président à **SIGNER** l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'une déchèterie simplifiée à Sinnamary – lot 1 et toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 04
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de procurations : 01
- Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 00
- Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, le 22 octobre 2021,

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	11_BR_2021_CCDS
Date de la décision:	2021-10-22 00:00:00+02
Objet:	AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE SIMPLIFIEE A SINNAMARY LOT 1
Classification matières/sous-matières:	1.1.5
Identifiant unique:	973-200027548-20211022-11_BR_2021_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 973-200027548-20211022-11_BR_2021_CCDS-DE-1-1_0.xml 	text/xml	1105
nom original: Délib n°11-BR-2021-CCDS Avenant 2 marché construction déchèterie SRY.pdf	application/pdf	1889036
nom de métier: 99_DE-973-200027548-20211022-11_BR_2021_CCDS-DE-1- 1_1.pdf	application/pdf	1889036
nom original: exe10_avenant 2 marché travaux déchèterie Sry.pdf	application/pdf	233495
nom de métier: 99_DE-973-200027548-20211022-11_BR_2021_CCDS-DE-1- 1_2.pdf	application/pdf	233495

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	29 octobre 2021 à 18h20min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 octobre 2021 à 18h25min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 octobre 2021 à 18h25min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	29 octobre 2021 à 18h35min12s	Recu par le MIAT le 2021-10-29